

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1276/SG/FIN MM. Houssein Youssouf Hadji et Mohamed Djama Arale à acquérir une parcelle de terrain bâti sise à Djibouti, à l'angle de la rue de Rome et de l'avenue Georges Clemenceau, immatriculée au livre foncier sous le n° 847.

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
23 août 1969

Numéro JO
n° 18 du 10/09/1969

Date du numéro
10 septembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

MM. FHoussein Youssouf Hadji et Mohamed Djama Arale sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, à l'angle de la rue de Rome et de l'avenue GeorgesClemenceau, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 373. au nom de M. Amine Salem Abdallah Mouti.